

SECTEUR
MINIER

Points saillants des forums du CCRC sur le secteur minier

Le CCRC a tenu le 24 septembre 2019 à Toronto et le 3 octobre 2019 à Vancouver des tables rondes à l'intention des présidents de comités d'audit et des chefs des finances des émetteurs assujettis canadiens du secteur minier.

Animés à Toronto par **Richard Graff**, président des comités d'audit d'Alacer Gold Corporation et Yamana Gold inc., et à Vancouver par **Dale Peniuk**, président des comités d'audit de Lundin Mining, Capstone Mining et Argonaut Gold, ces forums comportaient des discussions sur des questions figurant à l'avant-plan des priorités des comités d'audit et des directions.

Enjeux prioritaires

L'attention des investisseurs est tournée vers les mesures non conformes aux PCGR

Pour pouvoir prendre des décisions de placement éclairées, les investisseurs s'appuient de plus en plus sur les indicateurs de performance clés (ICP) et les mesures non conformes aux PCGR communiqués par les sociétés minières. Par contre, on constate un écart entre les attentes des marchés financiers envers les auditeurs et ce que les normes d'audit exigent vraiment. Plus particulièrement, la NCA 720, *Responsabilités de l'auditeur concernant les autres informations présentées dans des documents contenant des états financiers audités*, qui exige seulement que l'auditeur lise et prenne en considération les autres informations, notamment le rapport de gestion.

De nombreuses sociétés aurifères ont adopté les directives recommandées par le World Gold Council concernant la divulgation des coûts de production durables et des coûts globaux pour assurer une meilleure transparence du coût total de la production et de la vente de l'once d'or en concordance avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Ayant été témoins de cas où des sociétés ont dû corriger des erreurs de déclaration à cet égard, les participants ont mis l'accent sur l'importance de la participation de l'auditeur dans l'examen des divulgations concernant les coûts de production durables et les coûts globaux. De meilleures pratiques ont été échangées, notamment des classifications comparatives des coûts de production durables et des coûts globaux d'autres sociétés.

En septembre 2019, le World Gold Council a publié les **Responsible Gold Mining Principles**, soit les principes d'exploitation aurifère responsable (traduction libre). Les sociétés qui les appliquent seront tenues de divulguer publiquement leur conformité avec ces principes de même que la vérification externe effectuée à l'égard de cette divulgation. Le World Gold Council a conçu un **cadre de vérification** pour favoriser une approche de vérification uniforme. Les participants ont indiqué que les conseils et les comités d'audit considèrent l'adoption du **cadre**.

De nombreux présidents de comités d'audit ont vu de la valeur dans la mise en œuvre par les auditeurs de certaines procédures concernant les ICP et les mesures non conformes aux PCGR ou dans la présentation de rétroactions à leur égard aux comités d'audit, étant donné que les parties prenantes se basent sur ces divulgations (par exemple, les flux de trésorerie disponibles). Les participants ont aussi encouragé le secteur à considérer l'utilisation de mesures qui favorisent l'uniformité améliorée dans l'ensemble du domaine de production.

Rapport d'audit élargi – les questions clés liées à l'audit arrivent au Canada

Depuis juin 2019, les auditeurs de grands émetteurs américains (dont de nombreux grands émetteurs assujettis au Canada cotés dans les deux pays) doivent intégrer une analyse de questions clés liées à l'audit dans leurs rapports d'audit. La déclaration des questions clés liées à l'audit pour les émetteurs assujettis inscrits à la Bourse de Toronto sera obligatoire à compter de décembre 2020. Le Royaume-Uni et d'autres pays ont adopté la déclaration élargie des questions clés liées à l'audit en 2016.

Les présidents de comités d'audit et les directions ont indiqué que les sociétés aurifères canadiennes se préparaient cette année en vue de la déclaration élargie, en espérant que les questions clés liées à l'audit couvriront des sujets plus complexes comme l'évaluation minière.

Les présidents de comités d'audit ont souligné l'importance de leur rôle de surveillance qui, à ce jour, a compris les commentaires sur les ébauches de déclaration élargie et l'adoption de pratiques de surveillance suggérées dans les directives du personnel du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Les participants ont observé les rapports d'auditeur en dehors de l'Amérique du Nord où les questions clés liées à l'audit sont présentées de façon plus approfondie qu'aux États-Unis. Les sociétés canadiennes pourraient gagner à en apprendre davantage sur ces deux approches et à adopter la forme de déclaration la mieux adaptée au contexte canadien.

Des cabinets d'audit canadiens mettent en place de rigoureux processus d'assurance de la qualité axés sur le secteur, avec le soutien parallèle des cabinets d'audit américains. Certains participants ont soulevé le point que pour créer de la valeur, il sera important que ces processus produisent des divulgations propres plutôt que des gabarits de divulgations.

Protection des cabinets d'audit et des émetteurs assujettis contre les risques liés à la cybersécurité

La protection des données est une priorité pour les cabinets d'audit. De meilleures pratiques selon les cabinets d'audit ont été échangées, y compris des techniques poussées de protection et de nettoyage des données.

La cybersécurité demeure une grande priorité pour la plupart des émetteurs assujettis. L'éventail des responsabilités de la surveillance appartient au comité d'audit jusqu'à l'ensemble du conseil d'administration. Pour aider à réduire les risques liés à la cybersécurité, les présidents des comités d'audit ont échangé un certain nombre de meilleures pratiques, notamment des présentations de chefs de file de la technologie de l'information, le recours à des experts externes et la communication périodique aux comités d'audit de mesures liées à la cybersécurité. Obtenir une assurance concernant les contrôles généraux des technologies de l'information et de la cybersécurité au moyen de l'audit annuel est aussi considéré comme quelque chose d'essentiel, particulièrement pour les audits non effectués par le PCAOB et qui ne se sont pas assujettis à des tests de contrôles. Il est également important que les comités d'audit comprennent le contexte des contrôles des technologies de l'information, ainsi que son incidence sur l'information financière.

Nouveautés au CCRC

Systemes de gestion de la qualité

Il est important de mettre davantage l'accent sur les systèmes de gestion de la qualité au niveau des cabinets afin d'améliorer l'uniformité de la qualité de l'audit. Même si la plupart des audits que le CCRC a inspectés ont été réalisés en conformité avec les normes prescrites, les thèmes récurrents de nos inspections de dossiers indiquent la persistance de faiblesses dans les systèmes de gestion de la qualité, d'où un manque de constance dans la réalisation des audits. Pour permettre la réalisation systématique d'audits de grande qualité, il est essentiel que les cabinets mettent en place des politiques et des processus – tant du point de vue des dirigeants que de l'équipe de mission – pour encadrer la gestion des risques et pour faire en sorte que les bonnes personnes soient affectées aux bonnes tâches au bon moment.

En 2018, le CCRC a mis en place une nouvelle méthodologie destinée à évaluer les systèmes actuels de gestion de la qualité de l'audit, en vue d'aider à accélérer leur amélioration. Selon nous, les cabinets, lorsqu'ils mettent davantage l'accent sur de solides systèmes de gestion de la qualité, offrent un meilleur soutien aux équipes de mission afin d'assurer une qualité de l'audit constante. Lorsqu'il évalue les processus d'un cabinet, le CCRC s'attend à ce que celui-ci démontre l'efficacité des processus sous-jacents. Les participants ont échangé sur leurs expériences avec certains critères de systèmes de gestion de la qualité, comme la gestion des ressources par le cabinet, s'agissant de domaines qu'ils souhaitaient explorer en lien direct avec les résultats de la qualité de l'audit.

Le CCRC fera rapport de ses conclusions tirées de son évaluation des systèmes de gestion de la qualité des quatre plus grands cabinets comptables du pays en mars 2020.

Le CCRC aborde la continuité d'exploitation et la fraude

Les récentes débâcles d'entreprises à l'échelle mondiale ont braqué les projecteurs sur les auditeurs et sur la question à savoir si ces derniers réfléchissent suffisamment aux tendances prévisionnelles et aux risques concernant le rendement futur des sociétés ouvertes.

Il y a des sociétés qui ont communiqué à maintes reprises des incertitudes à l'égard de la continuité d'exploitation, par exemple, des sociétés qui effectuent de l'exploration ou qui sont en période de démarrage. Dans les deux cas, l'évaluation qualitative du progrès ou de la dégradation du rendement est avantageuse. Les présidents des comités d'audit ont observé que la communication de la continuité d'exploitation un an seulement avant l'effondrement d'une société, lorsque les conditions du secteur sont présentes depuis plus d'un an, pourrait limiter la pertinence et le caractère actuel de la divulgation de l'information à cet égard.

Le CCRC examine la continuité d'exploitation et la fraude – des domaines qui ont une incidence très importante sur le public investisseur. Nous examinons le travail effectué en ce qui a trait à la responsabilité de l'auditeur en matière de fraude et des obligations de divulgation de l'information de la direction à l'égard de la continuité d'exploitation. En ce qui concerne la continuité d'exploitation, nous évaluons aussi avec soin les nouvelles normes proposées dans d'autres pays.

Sur la scène mondiale

Le CCRC se penche sur l'incidence de l'évolution de plusieurs situations mondiales sur le Canada.

Concentration sur le marché

En raison de la surveillance grandissante des politiciens et des organismes de réglementation dans la foulée de l'effondrement d'entreprises prestigieuses, des changements structuraux aux Quatre Grands cabinets au Royaume-Uni sont envisagés. Au Royaume-Uni, les discussions se poursuivent sur les mesures qui visent à accroître la concurrence dans le cas des audits de grande ampleur et à réduire la possibilité de conflits d'intérêts.

Sélection et nomination de l'auditeur

L'appel d'offres pour auditeur externe obligatoire a été introduit dans des pays comme le Royaume-Uni, où l'on pensait que la rotation pourrait accroître la concurrence entre les cabinets et la qualité de l'audit.

Séparation entre les services d'audit et les autres services

La séparation fonctionnelle ou opérationnelle des services d'audit et des autres services des grands cabinets d'audit est envisagée dans d'autres pays. Alors que les cabinets d'audit à l'échelle mondiale continuent d'explorer cette possibilité, tous sont d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de mettre en place des contrôles internes à l'échelle des cabinets et de mettre davantage l'accent sur les processus et les systèmes de gestion de la qualité, ainsi que sur les principaux intervenants de l'écosystème de l'audit (auditeurs, comités d'audit et équipes de direction).

Gouvernance et culture organisationnelle des cabinets d'audit

Une culture organisationnelle solide fait en sorte que les valeurs de base d'une société demeurent au cœur de tous les aspects de ses activités, en plus de propulser le rendement et de créer de la valeur pour les parties prenantes. Dans le contexte des cabinets d'audit, cette valeur appuie, à terme, la qualité de l'audit.

La saine gouvernance d'entreprise est tout aussi importante que la protection de la valeur pour les parties prenantes. La façon dont les dynamiques culturelles et les bonnes pratiques de gouvernance des cabinets d'audit sont modelées sont envisagées en tant que domaines pouvant permettre d'améliorer la qualité de l'audit.

Merci

Le CCRC tient à remercier tous les participants de leur contribution. Nous encourageons un dialogue permanent, et il nous tarde de poursuivre la discussion sur la qualité de l'audit à l'occasion d'autres événements partout au Canada.

Vous avez une opinion?

Le CCRC veut vous entendre. Communiquez avec nous à l'adresse stakeholderengagement@cpab-ccrc.ca

Pour en apprendre davantage

Rendez-vous sur notre site Internet à l'adresse www.cpab-ccrc.ca et inscrivez-vous à notre liste de diffusion.
Suivez-nous sur Twitter — @CPAB-CCRC

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.
© CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2019. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca

